

| | | |
|---------------------|---|-------------------|
| Troisième Prépa-Pro | Éducation Civique La vie sociale en France | Fiche Prof |
|---------------------|---|-------------------|

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Cette étude doit me permettre :

- d'identifier, à partir d'exemples, le rôle des syndicats et des organisations patronales ;
- de savoir qu'il existe une forme de citoyenneté dans le monde du travail (élections professionnelles) ;
- d'expliquer que les associations sont des acteurs de la vie démocratique.

La participation à une association ou à des actions collectives, l'adhésion à un syndicat permettent aux citoyens de s'impliquer dans la vie démocratique. S'exprimer, échanger ses opinions, agir selon ses convictions et faire valoir ses droits : ces libertés sont au fondement de notre vie sociale. À tous les niveaux et sur de nombreux thèmes, les citoyens s'organisent pour faire avancer leurs idées et défendre leurs intérêts. Dans le monde professionnel, ce sont les syndicats qui représentent les droits des travailleurs.

- Quels sont les acteurs qui participent à la vie sociale en France ?
- Comment agissent-ils ? Quels sont leurs buts ?

Séance 1 : Défendre un intérêt professionnel.

Document 1 : les grandes dates de la vie sociale en France.

1864 : droit de grève
 1884 : droit de constitution d'un syndicat professionnel
 1901 : loi sur les associations
 1936 : mise en place des conventions collectives
 1968 : mise en place des délégués du personnel élus

Document 1 p 152 : Manifestation à Paris en 2010.

Document 2 p 152 : Le rôle des syndicats

Document 3 : Accord entre les organisations patronales et syndicales sur la sécurisation de l'emploi le 11/01/2013



Document 4 p 153 : Les compétences et la composition du conseil des prud'hommes

Document 5 p 153 : Un exemple d'élections professionnelles.

Document 6 : Des « syndicats lycéens » ?

Questions :

- 1) Pourquoi peut-on dire que la liberté d'expression au travail a été longue à s'établir (doc 1) ?
 - On peut dire que la liberté d'expression est longue à s'établir au travail car il se passe plus d'un siècle entre les deux dates extrêmes de la chronologie: 1864 = droit de grève, 1968 = mise en place des délégués du personnel élus.
- 2) Quel est le but premier d'un syndicat ?
 - Le but des syndicats est d'abord de défendre les intérêts des salariés.
- 2) Quel mode d'action les syndiqués ont-ils choisi sur la photo ? De quelles manières peuvent-ils aussi protester ? (doc 1 p152)
 - Sur la photographie, les syndicats ont choisi de manifester mais ils peuvent aussi faire la grève, des pétitions.
 - Ces modes d'action peuvent d'ailleurs se cumuler, par exemple faire grève et manifester le même jour.
- 3) Document 3 : En quoi cette photo est-elle une illustration du dialogue social ?
 - On voit qu'il s'agit d'une phase de dialogue social car sont réunis autour d'une table les représentants des organisations patronales et syndicales (les partenaires sociaux), et les représentants de l'État.
- 4) Doc. 4 p153 : Quel est le rôle du conseil de prud'hommes ? Comment le conseil est-il composé ? Pourquoi ?
 - Le Conseil de prud'hommes intervient pour régler des conflits entre salariés et employeurs.
 - Il est composé de quatre juges élus à égalité par les employeurs et les salariés. Le but est d'assurer un jugement équitable.
- 5) Doc. 5 : En quoi ce document montre-t-il qu'il existe une expression démocratique dans les entreprises ?
 - Les délégués du personnel, qui représentent les employés dans une entreprise, sont élus par les salariés.
 - Ceux qui obtiennent le plus grand nombre de suffrages ont le plus grand nombre de sièges (proportionnalité).
- 6) Docs 2 et 6 : Pourquoi des lycéens s'inspirent-ils du modèle syndical ? Pourquoi sont-ils organisés sous la forme d'une association, et non d'un syndicat ?
 - Les syndicats étant des acteurs essentiels et légitimes de la vie sociale pour défendre les intérêts des salariés, des lycéens utilisent ce modèle pour porter leurs revendications en employant des méthodes similaires (manifestations, grèves, pétitions...).
 - Cependant être lycéen n'est pas un métier, ils ne peuvent donc pas se constituer en syndicat mais en association loi 1901. (voir séance suivante)

Le monde du travail intéresse tout le monde puisque chacun tire un statut social et des revenus de son activité professionnelle. Plus de 90 % des travailleurs sont salariés, c'est-à-dire qu'ils travaillent au service d'un employeur.

• Dans ce cadre, la surveillance du *respect de leurs droits* est assurée par les syndicats, qui portent également leurs revendications lors des conflits sociaux et des négociations. Les représentants des travailleurs sont désignés lors d'élections, au sein des entreprises, ouvertes à tous ceux qui travaillent, Français comme étrangers.

Convention collective : *texte négocié entre syndicats et employeurs, et qui définit des conditions spécifiques de travail selon les métiers.*

Syndicat professionnel : *regroupement de salariés en vue de défendre leurs intérêts collectifs.*

Élection professionnelle : *scrutin permettant d'élire des délégués du personnel et les membres du comité d'entreprise.*

Organisation patronale : *syndicat d'entrepreneurs regroupés pour défendre leurs intérêts.*